

Thème : Les droits du conjoint survivant

Date : Vendredi 21 juin 2024 de 9h30 à 17h00

Lieu : Bourges

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Comprendre quels sont les droits du conjoint survivant dans une succession
- Savoir déterminer l'assiette et la nature de ces droits ainsi que leur montant
- Connaître les différents outils pour améliorer la situation du conjoint ou concubin survivant

Méthodes mobilisées :

Programme :

La protection du conjoint survivant

- La notion de conjoint successible
- Les droits successoraux légaux du conjoint
- L'optimisation de la situation du conjoint

La protection du concubin survivant

- La notion de concubin survivant
- Les droits successoraux légaux du concubin survivant
- L'optimisation de la situation du concubin survivant

Moyens pédagogiques : Présentation orale interactive, transmission du support de formation, conseils opérationnels

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Sébastien COMPAROT, Avocat au barreau des Hauts-de-Seine

Informations importantes :

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.